

5 janvier 2017

**Réponse du Conseil administratif à l'interpellation écrite du 2 novembre 2016 de M. François Bärtschi: «Arbres de la plaine de Plainpalais: l'appel à une entreprise zurichoise est la preuve d'une préméditation».**

*TEXTE DE L'INTERPELLATION*

Sans attendre le délai de recours de trente jours, le Conseil administratif de la Ville de Genève a fait abattre immédiatement les arbres de la plaine de Plainpalais pendant les vacances d'octobre.

La société zurichoise qui a abattu ces arbres comprenait plusieurs véhicules et bûcherons. Il était impossible de les réserver un ou deux jours avant cette sinistre intervention.

Depuis combien de semaines et de mois la Ville de Genève a-t-elle réservé cette société zurichoise afin qu'elle vienne détruire les arbres de la plaine de Plainpalais?

*RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF*

Le Conseil administratif répond de la manière suivante.

Le 14 octobre 2016, le spécialiste externe, Les artisans de l'arbre Sàrl, conclut à la présence de 34 arbres supplémentaires à abattre «dès que possible» et en informe le Service des espaces verts et de l'environnement (SEVE). Le SEVE prend contact le même jour avec l'entreprise Baum + Garten SA en vue d'une offre pour les travaux d'abattage et de dessouchage.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:  
*Jacques Moret*

Le maire:  
*Guillaume Barazzone*